



PREFET DE LA GIRONDE

**PREMIERE DEMANDE D'OBTENTION du CERTIFICAT de QUALIFICATION
au tir des artifices de divertissement du groupe C4-F4-T2 – Niveau 1**
(en utilisant ce présent formulaire le postulant est dispensé de produire une demande manuscrite)

- Si vous n'êtes titulaire d'aucun certificat de qualification, vous devez produire :
- une **attestation de fin de stage de NIVEAU 1**, délivré par un organisme de formation agréé, datant de **moins de 5 ans**,
- une **attestation de réussite à l'évaluation des connaissances** datant de **moins de 5 ans** correspondant au **NIVEAU 1**,
- la preuve de la participation **au montage ou au tir de trois spectacles pyrotechniques sur une période maximale de 5 ans précédant la demande.** (ces spectacles doivent comporter des articles pyrotechniques classés dans les catégories 4 ou T2)
- Un justificatif de domicile (quittance électricité, quittance téléphone...)
- La copie d'une pièce d'identité (CNI, passeport...)

Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez consulter le site Internet de la Préfecture : www.gironde.gouv.fr
Dans la rubrique : Démarches administratives/Réglementation et sécurité/Réglementation relative aux artificiers

Identité du Candidat

Nom

Prénom

Date de naissance

Lieu

Adresse

Code postal

Ville

Téléphone

Téléphone portable

Adresse mail

Date

Signature